

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 15^{ÈME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

La 15^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur les Transports et les Communications du COMCEC (GTTC) s'est tenue virtuellement et avec succès le 7 juillet 2020 sur le thème « Tarification des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, le GTTC a délibéré sur les recommandations politiques relatives à la tarification des infrastructures de transport. Les recommandations politiques ont été élaborées en prenant en considération le rapport de recherche intitulé « Tarification des Infrastructures de Transport dans les Pays Membres de l'OCI » et les réponses des États membres aux questions politiques envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC.

Les recommandations politiques sont les suivantes :

Recommandation politique I : Développer des politiques contemporaines de tarification des infrastructures de transport et utiliser des instruments de mise en œuvre tels que les PPP, lorsque cela est possible, et les opérations de transport public pour un système de transport efficace.

Raisonnement :

Un cadre juridique favorable accompagné d'une politique de transport intégrée est particulièrement important pour le succès des systèmes de tarification des infrastructures de transport. Cela faciliterait également l'efficace participation du secteur privé au développement des infrastructures de transport. Les politiques de transport contemporaines envisagent un cadre juridique favorable mettant explicitement en évidence les engagements du gouvernement et les mécanismes de transfert des risques entre les acteurs publics et privés en rationalisant toutes les différentes mises en œuvre de la tarification et en les convertissant en une loi unique sur la tarification des infrastructures de transport. Dans cette optique, les politiques de transport contemporaines encouragent la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure de transport. Le succès des systèmes de tarification des infrastructures de transport dépend en grande partie des implications, des externalités et de la perception qu'ont les gens en ce qui concerne les systèmes de tarification des infrastructures de transport. Dans ce cadre, les politiques de transport contemporaines attachent une importance particulière aux conditions sociales et économiques des usagers.

Recommandation politique II : Affecter un opérateur autonome (entité / institution / organisme) pour la perception effective des redevances et l'allocation des fonds provenant des services de tarification des infrastructures de transport.

Raisonnement :

La tarification des infrastructures de transport est une question multidimensionnelle impliquant la société publique, privée et civile. À cet égard, plusieurs institutions et organisations ont de divers rôles dans l'élaboration de la politique de tarification des infrastructures de transport et de péage urbain, la réglementation, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. La coordination entre les institutions et les parties prenantes concernées est d'une importance cruciale. Cependant, compte tenu de la complexité de la gestion de la tarification des infrastructures de transport, une coordination efficace entre les acteurs publics et privés est un défi important à relever. Les rôles et responsabilités des parties

prenantes concernées ne sont pas toujours explicites. Ainsi, pour une meilleure gouvernance, les rôles des régulateurs et des opérateurs peuvent être séparés, les institutions commercialisées autonomes peuvent fournir les services demandés par les parties prenantes et les usagers avec une plus grande efficacité. Par conséquent, l'attribution d'entités autonomes qui assureraient une perception effective des redevances et l'allocation de fonds provenant des services de tarification des infrastructures de transport sont d'une importance particulière.

Recommandation politique III : Utiliser les outils de tarification des infrastructures de transport (péages, prélèvements, taxe sur les véhicules, taxe sur les carburants, taxe sur le kilométrage, etc.) pour gérer efficacement la demande de transport ainsi que la levée de fonds pour le développement des infrastructures de transport.

Raisonnement :

Un système de transport efficient et efficace est vital pour le fonctionnement socio-économique de toute société. Les réseaux de transport, y compris les réseaux routiers, ferroviaires et aériens, se sont constamment développés, en particulier dans les pays en développement, en parallèle avec la demande croissante. La demande d'infrastructures de transport ayant considérablement augmenté au fil des ans, les gouvernements ont lancé certains mécanismes afin de diversifier les sources de financement et de répondre à cette demande croissante. Le principe du recouvrement des coûts auprès des usagers des transports, connu sous le nom de tarification des infrastructures de transport, est l'un des mécanismes largement utilisés pour obtenir des financements publics pour augmenter la capacité des infrastructures et le recouvrement des coûts, pour gérer efficacement la demande de services de transport et pour facturer les externalités du secteur des transports, notamment les émissions de gaz à effet de serre. Les péages, les prélèvements, la taxe sur les véhicules, la taxe sur les carburants, la taxe sur le kilométrage et les vignettes sont quelques-uns des outils largement utilisés dans les systèmes de tarification des infrastructures de transport. Alors que les pays en développement utilisent ces outils principalement pour fournir de nouvelles infrastructures et améliorer les performances des infrastructures de transport, les pays développés utilisent ces outils surtout pour gérer le trafic.

Recommandation politique IV : Utiliser la perception contemporaine (les péages électroniques automatisés, les unités embarquées à bord du véhicule (On-Board-Unit /OBU) et la Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites – GNSS) et les systèmes d'application pour garantir une tarification efficace des infrastructures de transport.

Raisonnement :

La méthode appliquée et la technologie utilisée sont extrêmement vitales pour une meilleure gestion de la tarification des infrastructures de transport. Un système efficace et efficient de perception et d'application des péages peut rentabiliser les capacités de l'ensemble du système de tarification des infrastructures. La collecte peut être effectuée par des employés, des machines automatiques ou une combinaison des deux. Les gares de péage et les péages électroniques sont deux systèmes de péage de base. Les gares de péage se composent d'une série de barrières de péage, où chaque barrière ne s'ouvre qu'une fois que le conducteur paie le péage en espèces, par carte bancaire, par bons ou autres. En outre, les péages électroniques permettent le paiement des péages sans que les véhicules ne s'arrêtent. Les véhicules doivent être équipés d'une unité embarquée à bord du véhicule (OBU), d'une étiquette électronique ou d'un transpondeur. Par rapport aux gares de péage, les péages électroniques ne nécessitent pas de barrières de péage, minimisant ainsi les coûts de construction. Ce système peut

également être mis en application sur les réseaux routiers à haute densité. Certains pays ont un système hybride où les gares de péage conventionnelles coexistent avec des systèmes de péage électronique.

Outils pour Réaliser les Recommandations Politiques :

Groupe de Travail sur les Transports et les Communications du COMCEC : Lors de ses prochaines réunions, le Groupe de Travail pourra développer les domaines politiques susmentionnés d'une manière plus détaillée.

Financement des Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement des Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance chaque année un appel à projets. Avec le Financement des Projets du COMCEC, les Pays Membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Pays Membres peuvent utiliser le Financement des Projets du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échange d'experts, d'ateliers et la préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation.